

L'ACTE ÉDUCATIF EN MILIEU OUVERT - NIVEAU 1

NIVEAU 1 : POUR UNE CLINIQUE DE L'ACTION ÉDUCATIVE

■ OPPORTUNITÉ

Les lois du 2 janvier 2002 et du 5 mars 2007 ont profondément modifié les approches et les stratégies institutionnelles de la Protection de l'Enfance. Elles ont des effets sur la mise en œuvre des mesures d'assistance éducative en milieu ouvert.

Dans la mesure où les associations ont à se saisir des réalités induites par le nouveau paysage de la Protection de l'Enfance, qu'elles contribuent à l'adaptation des personnels qu'elles emploient, le Département « Formation » du CNAEMO, dans le cadre de sessions de formation intensive, propose un passage de la théorie à la pratique à l'épreuve du terrain !

- Dans les contextes singuliers des territoires où les politiques se mettent en œuvre
- Dans la prise en compte des particularités socio-économiques et culturelles dont relèvent les publics concernés
- Et dans la permanence clinique de l'acte éducatif en milieu ouvert.

■ FORMATEURS

Sessions animées conjointement par des intervenants qualifiés dans la ou les thématiques abordées et un professionnel du secteur de la Protection de l'Enfance, membre du CNAEMO.

■

■ PERSONNES CONCERNÉES

Tout professionnel récemment embauchés par les associations de Protection de l'Enfance.

■ OBJECTIFS VISÉS, SUPPORTS MOBILISÉS

Fournir aux travailleurs sociaux en exercice :

- Une connaissance des textes législatifs relatifs au dispositif de protection de l'enfance et notamment ceux qui déterminent l'exercice de l'autorité parentale et celui de l'AEMO actualisés à l'aune des lois du 2 janvier 2002 et du 5 mars 2007. Approche comparée et critique, appropriation et recherche de modalités d'application utile.
- Une lecture de l'évolution du dispositif et du repérage des compatibilités ou des controverses que ces lois induisent.
- Des outils d'analyse, d'évaluation et de prospective, contribuant à l'élaboration de projets.
- Une capacité à se situer et se coordonner avec les différents acteurs du champ de la Protection de l'Enfance.

MODULE 1 :

Jour 1 : Le cadre légal de l'intervention

- Histoire et philosophie de la constitution du champ de la Protection de l'Enfance.
- Loi du 5 mars 2007 : réforme de la protection de l'enfance
- L'esprit de la réforme, les dispositifs nouveaux

Jour 2 : Le cadre de l'intervention (suite)

- Les droits des usagers
- La question de l'adhésion et de l'autorité parentale (les effets, les incidences, les paradoxes issus de la Loi de 2 janvier 2002
- Atelier : La théorie confrontée à l'épreuve du terrain. Positionnement du professionnel dans les nouveaux cadres juridiques

Jour 3 : Evolution des structures familiales. La notion de danger

- Approche sociologique des rôles et des places au sein de la famille
- Développement et besoins de l'enfant. Qu'en est-il du danger .

MODULE 2 :

Jour 4 : La clinique de l'action éducative

- D.I.P.E.C. et projet éducatif personnalisé. Pour quel projet familial ?
- Atelier : La théorie confrontée à l'épreuve du terrain

Jour 5 : Les actes professionnels

- Les conduites d'entretien : les conditions de la rencontre
- Les regards pluriels : les enjeux de la pluridisciplinarité

Jour 6 : Les actes professionnels (suite)

- Les écrits professionnels
- Réseau et partenariat : se situer dans le dispositif institutionnel et le réseau de professionnel ou comment coopérer et se coordonner?